Année 2010

SAINT JULIEN LE CHATEL



Bulletin Municipal



Le mot du Maire

2010 a été une année de profonds changements : taxe professionnelle, réforme de l'âge de la retraite.

En 2011, il devrait être proposé un renforcement des communautés de communes et de leur pourvoir, leur regroupement pour atteindre 15 000 habitants voire 30 000 habitants si possible.

La suppression des Pays, la réduction du nombre de syndicats et probablement de communes soit par fusion, soit par rattachement à des entités plus importantes est envisagé ; les zones les plus favorisées se situant au niveau des grands axes routiers et des petites villes (Guéret, La Souterraine pour la Creuse). Tous ces bouleversements risquent d'être plus ou moins appréciés suivant le lieu où l'on se situe.

Pour 2011, le conseil municipal proposera, la réalisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, l'enduit des sanitaires et l'aménagement des abords de la salle des fêtes. Il faudra aussi achever les travaux en cours dans le logement vacant de la mairie ainsi que quelques travaux de voirie, en fonction de nos possibilités.

En 2010, le plancher de la bascule a été entièrement refait par l'employé communal ; le sciage des plateaux, la peinture antirouille ainsi que la ferronnerie ont été réalisés pour moins de 1 000 €.

Depuis le 20 Février, nous déplorons l'absence de Joël Martin en congé de maladie, nous voudrions lui souhaiter un prompt rétablissement et lui dire qu'il manque beaucoup à la commune.

Cette année encore, le conseil municipal et moi-même nous efforcerons de satisfaire, avec nos modestes moyens, vos demandes et vos aspirations.

Nouvelles des associations

LES ANCIENS COMBATTANTS



Comme chaque année, la section des Anciens Combattants de St Julien le Châtel accompagnée du Maire et du Conseil Municipal rend hommage à ses morts et à ses anciens combattants de 14-18 et 39-45 ainsi qu'à ceux qui ont connu l'Algérie. Cet hommage est rendu le 8 mai et le 11 novembre.

Outre de nombreuses cérémonies organisées dans diverses communes du département, la cérémonie d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc s'est tenue devant le mémorial des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Ajain le 5 décembre 2010 à 9h30.

Aux ordres de l'adjudant chef, la cérémonie s'est déroulée suivant le protocole.

Puis dans un solennel recueillement l'appel des 91 creusois morts pour la France en Afrique du Nord.

Ensuite, il y eut le dépôt de gerbe par les associations et la cérémonie s'est terminée par les salutations des autorités aux cinquante porte drapeaux qui entouraient le mémorial.

N'oublions jamais ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Le Président



Le C.C.A.S

La Commune de Saint Julien le Châtel informe les habitants que le C.C.A.S a offert pour les fêtes de fin d'année des colis gourmands « Produits du Sud-Ouest» aux personnes retraitées de 70 ans et plus.

Vingt huit corbeilles bien présentées ont été distribuées.

Les bénévoles ayant participé à la distribution des colis tiennent à remercier tous les bénéficiaires pour leur chaleureux accueil lors de leur passage.

L'A.C.C.A

L'A.C.C.A compte 30 sociétaires.

La carte des sociétaires est à 55 euros.

La carte étranger à 120 euros.

Le bureau de l'A.C.C.A est composé de :

- *Président* : GAUTHIER Bernard
- *Vice Président* : MALTERRE Jean
- *Secrétaire* : MAUBERT Christian
- *Trésorier* : CAON Bruno

* **Lâcher de 150 perdreaux au 15 Août**
* **4 lâchers de 30 faisans**
* **8 chevreuils tués sur 13 bracelets accordés.**
* **Par contre hausse du nombre de sangliers (14 fin janvier)**



Bonne participation au concours de pétanque du mois de Juillet.

Rénovation des vestiaires du foot pour nos rendez-vous grâce à de nombreux bénévoles.

Un repas de chasse, non fixé clôturera la saison.

Remerciements à tous nos agriculteurs pour leur compréhension et leur tolérance.

Le président

Le comité des fêtes

Le 5 janvier 2011 le comité des fêtes de Saint Julien le Châtel s'est réuni en assemblée générale afin d'élire un nouveau bureau.

Après en avoir délibéré et voté le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : Alain LECOURT

Secrétaire : Marie-Claire VINCENT

Secrétaire adjointe : Réjane LECOURT

Trésorière : Catherine ROBY

Nous rappelons à chacun, que tous ceux qui le désirent peuvent participer à la vie de l'association.

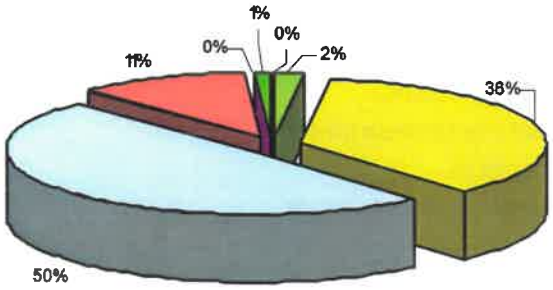
Calendrier 2011

- 22 janvier : soirée galette des rois
- 25 avril : loto
- 28 mai : concours de pétanque et repas dansant
- 6 août : concours de pétanque et barbecue
- 10 septembre : repas concert rock
- 30 octobre : loto
- 31 décembre : réveillon du nouvel an

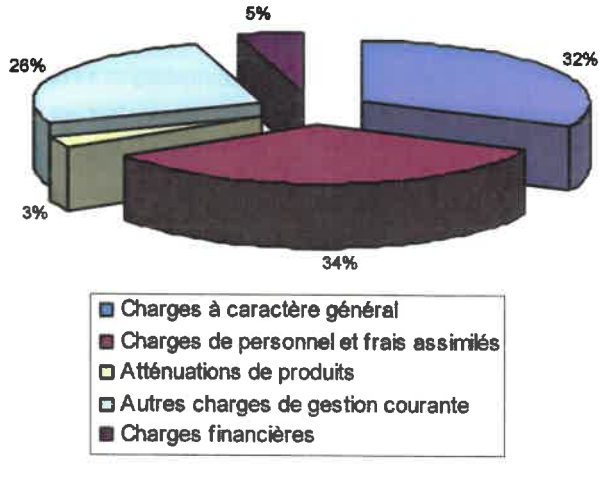
Résultats budgétaires de l'exercice 2010

	SECTION D'INVESTISSEMENT	*SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*TOTAL DES SECTIONS*
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	64 866,09	118 435,00	183 301,09
Titres de recettes émis (b)	35 824,02	91 968,21	127 792,23
Réductions de titres (c)	0,00	1 073,41	1 073,41
Recettes nettes (d = b –c)	35 824,02	90 894,80	126 718,82
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	64 866,09	118 435,00	183 301,09
Mandats émis (f)	17 468,31	68 836,07	86 304,38
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f –g)	17 468,31	68 836,07	86 304,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d –h) Excédent	18 355,71	22 058,73	40 414,44
(h –d) Déficit			

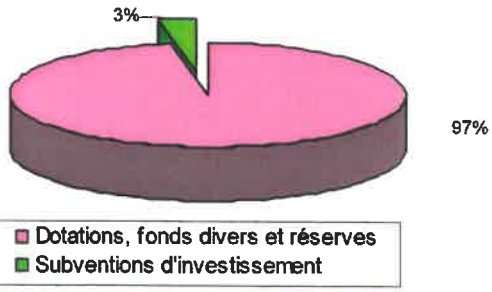
FONCTIONNEMENT RECETTES



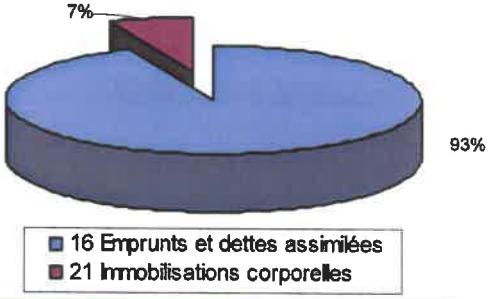
FONCTIONNEMENT DEPENSES



INVESTISSEMENT RECETTES



INVESTISSEMENT DEPENSES



Les réunions du conseil municipal

Réunion du 12 avril 2010

- **Vote du Compte Administratif 2009 et affectation du résultat**

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame le 1er adjoint a présenté le compte administratif de l'année 2009 qui se résume ainsi :

Fonctionnement : un excédent de 54 887,83 €
Investissement : un déficit de 27 152,08€

Soit un résultat de clôture positif de 27 735,75 €.
Le compte administratif a été voté à l'unanimité
Le conseil décide d'affecter le résultat de la façon suivante :
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 27 152,08€.
Reste sur excédent de fonctionnement : 27 735,75 €.

- **Approbation du compte de gestion 2009**

Approuvé à l'unanimité

- **Vote des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières**

	Taux d'imposition 2009
Taxe d'habitation	6,50
Taxe foncière bâti	7,08
Taxe foncière non bâti	39,50

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière qui seront donc les mêmes qu'en 2009.

Vote du Budget Primitif 2010

	PROPOSITION	
	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	118 435	64 866.09
RECETTES	118 435	64 866.09

Voté à l'unanimité

- **Modification des statuts de la communauté de commune**

Modification des compétences relatives à la « protection et à la mise en valeur de l'environnement » et au « domaine social »
Adopté à l'unanimité

- **Renouvellement de la convention ATESAT** (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Le montant annuel de l'assistance technique est de 63,32€
Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

Illuminations de noël
Le coût de l'entreprise Carre étant de plus en plus élevé il a été décidé d'acheter des guirlandes à leds qui seront posées par la municipalité.
Course cycliste UFOLEP du 30 mai 2010
Saint Julien ayant été choisi pour organiser le championnat régional UFOLEP, il a été demandé au Comité des fêtes et à la municipalité de bien vouloir participer à son organisation.

Réunion du 2 juillet 2010

- **Adhésion des communes de Saint-Dizier-La-Tour et de Parsac au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Voueize.**

L'adhésion de ces 2 communes est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention du Comice Agricole de Chambon sur Voueize et du Comice Agricole de Chénérailles.**

- 87€ euro ont été versés annuellement au comice de Chambon depuis sa création en 2006
- 53,36 € ont été versés en 2001 au comice de Chénérailles, rien depuis car le comice était en sommeil. Celui-ci réclame une participation de 0,30 € par habitant et par an et ce pour les années 2001 à 2010 ce qui fait environ une somme de 480 €.La commune de Saint Julien le Châtel faisant parti du canton de Chambon sur Voueize mais étant plus proche de la commune de Chénérailles le conseil municipal a décidé compte tenu de son budget limité, de donner une subvention identique aux deux comices soit 50 € chacun.

- **ADEC demande de subvention.**

D'après le rapport annuel 2009 de l'ADEC la situation financière s'est améliorée et le budget est équilibré. Compte tenu de ces données, le conseil municipal décide à 6 voix pour et 1 abstention de ne pas donner de subvention cette année.

- **Questions diverses**

Achat de 2 armoires métalliques pour archivage.
Le conseil municipal se prononce favorablement pour l'achat de 2 armoires chez Vicking pour un prix d'environ 380€ HT l'une.
Achat de guirlandes lumineuses pour Noël.
Le conseil municipal est d'accord pour l'achat de guirlandes à leds qui seraient installées par un ou plusieurs membres du conseil municipal car l'entreprise Carre revient trop chère.

Point sur la DGE pour l'électrification des villages.
Une subvention de 30 % du projet a été accordée soit 6210.72 €. Le SDEC a indiqué que le projet ne serait finalisé qu'en début d'année prochaine car un agent doit repasser pour revoir les emplacements définitifs des lampadaires. Le projet d'électrification pourra donc être inscrit au budget 2011.
Compte rendu de la réunion du Comité syndical du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Rozeille).
Guy Nore et Jean Pierre Guillon se sont rendus à cette réunion. Le bilan laisse apparaître une bonne gestion du syndicat et par conséquent aucune augmentation du prix de l'eau n'est prévue.

Réunion du 1er octobre 2010

- **Logement n°2, 1er étage : Travaux avant relocation.**

Suite au décès de Roger BOUDEAU la commission des travaux s'est réunie pour voir l'état du logement (avant remise de la caution) et décider des éventuels travaux de réfection nécessaires avant de relouer l'appartement.
Réponse : Le conseil décide de la réfection des papiers et peintures de l'appartement par l'employé communal ainsi que la suppression d'une porte dans la salle. Il faudra également envisager de refaire les persiennes et les fenêtres.
Il est décidé d'attendre 2011 pour faire refaire la cage d'escalier par une entreprise.

- **SDEC : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public.**

Afin de pouvoir relancer le projet d'éclairage public dans le bourg et les villages (suite à l'attribution d'une subvention DGE), il est nécessaire de solliciter le concours technique et financier du SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) et de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC.
Réponse : Le conseil accepte à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC.

- **Salle des fêtes :**

Révision tarifs : Il est proposé d'arrondir les tarifs « été » afin de faciliter les paiements
Tarif été : arrêté à la période du 1er mai au 31 octobre

	Commune	Hors commune
Particuliers	122 €	153 €
Associations	gratuit	153 €
Vin d'honneur	50.00 €	70.00 €
Location 24h	70.00 €	

Tarif hiver

	Commune	Hors commune
Particuliers	140.00 €	180.00 €
Associations	gratuit	180.00 €
Vin d'honneur	60.00 €	80.00 €
Location 24h	85.00 €	

Régie et règlement intérieur
La régie de la Salle des fêtes constituée en mai 2008 implique un paiement des produits de location en 2 fois : 50 % du montant de la location à la réservation (qui selon l'article 4 du règlement intérieur doit se faire au moins un mois avant la date prévue pour la location) et le solde 15 jours avant la date de la location.
Compte tenu du fait que la salle des fêtes n'est louée en moyenne qu'une fois par mois et que dans la grande majorité des cas les personnes qui louent la salle ne se déplacent pas pour réserver et n'effectuent leur paiement en totalité (chèque réservation + chèque solde) qu'au moment de la remise des clés, la trésorerie conseille de modifier le règlement intérieur et d'annuler la régie de Saint Julien le Châtel

Réponse : Le conseil a décidé à l'unanimité d'accepter la suppression de la régie et la modification des articles 3 et 12 du règlement d'utilisation de la salle polyvalente

- **Amendes de police 2009 : utilisation de la recette**

156,85 € sont attribués à la commune au titre des amendes de police 2009 à condition de faire des travaux liés à la signalisation ou sécurisation routière.
Réponse : Le conseil accepte le devis du SIVOM concernant des panneaux de signalisation qui se monte à 393,20€ HT

- **Questions diverses**

La débrousailleuse est HS, Joël Martin propose de la reprendre en épave : Le conseil accepte de céder la débrousailleuse à Mr Joël Martin
Armoire en bois salle des archives : Il a été décidé de mettre en vente l'armoire rustique et l'ancien bureau.
Achat d'une étagère pour archives : Accepté à l'unanimité

Réunion du 5 novembre 2010

- Délibération à prendre pour le changement de Comptable du trésor

Objet : l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveur des communes.
Un arrêté du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de cette indemnité.
Conformément à l'article 3 de cet arrêté, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor.
Le conseil doit donc se prononcer sur l'attribution de cette indemnité à Monsieur Michael BINET à compter du 1er mars 2010 date de prise de fonction.
Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

- Prime IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) annuelle pour les employés communaux

Le conseil accepte à l'unanimité et propose de se concerter avec la mairie de Saint Pardoux le Neuf pour harmoniser le montant de cette indemnité.

- Mise aux normes de la bascule communale

Le conseil à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires quant à la mise aux normes de la bascule.

- Virement de crédit au compte 21

Il est nécessaire de faire un virement de crédit :au compte 21318 afin de pouvoir régler la facture de Boussageon (2322.99 € TTC devis de 2008) en investissement avant la fin de l'année. Au compte 2158 pour payer les plateaux de réfection de la bascule

Réunion du 17 décembre 2010

- Remplacement du photocopieur (acheté en 1999),

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les deux propositions qui ont été faites :
Burotic system Toshiba (agence de Montluçon) : **Toshiba e-studio 281c** pour un prix de 5192,64 € HT ou une location de 105 € HT par mois sur 63 mois
Les établissements Mareix (Mécanographie de la Marche) à Guéret : **Ricoh couleur MP C2050AD** pour un prix de 4300 € HT ou une location de 91,88 € HT par mois sur 5 ans
Après discussion, le conseil montre une préférence pour les établissements Mareix de Guéret.
Quelques questions demeurent en suspend : - la formule d'acquisition (achat ou location) et dans le cas de la location, quand le contrat se termine, savoir si l'appareil est acquis à la commune ou restitué au vendeur.
Aucune décision n'a donc été prise concernant le remplacement du photocopieur.

- Vente du vieux mobilier de la mairie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que plusieurs brocanteurs ont été contactés, un seul s'est déplacé : Mr Calard (Peyrat-chénérailles) qui n'est pas intéressé car il manque de place pour entreposer l'armoire (Il en a plusieurs en stock).
Mr Garraud de Reterre viendra voir le mobilier mardi 21 décembre ou le 4 janvier selon l'état des routes.
Le conseil décide d'attendre la visite de Mr Garraud et s'il n'est pas intéressé, de faire passer des annonces dans les journaux locaux pour les particuliers. Eventuellement voir aussi si des personnes de la commune sont intéressées.

- Questions diverses

Point sur la réfection du logement du 1er étage
Le papier des 2 chambres de la salle à manger et du couloir a été décollé.
Il reste à supprimer la porte qui va de la salle à manger à une chambre et faire le pallier à partir de la cuisine pour desservir les 2 chambres.
Colis de noël : distribution
Les colis ont été répartis suivant les villages aux conseillers municipaux et aux membres du CCAS.

Réunion du 11 février 2011

- Achat d'un photocopieur.

Monsieur la Maire propose l'étude des nouvelles propositions de Burotic System Toshiba (Montluçon) et SARL Mareix (Guéret)
Offre Mareix : KONICA C253 3100 € HT ou 63.67 € HT par mois sur une location de 5 ans (valeur de rachat 0 €)
Reprise de l'ancien photocopieur 500 €. Livraison, installation, connexion et formation sont inclues dans l'offre
Offre Burotic system : Toshiba e-studio 281c 4960 € HT ou 99.42 € HT par mois sur 63 mois (valeur de rachat l'euro symbolique)
Reprise de l'ancien photocopieur 500 € Mise en place, connexion, validation et formations offertes
Réponse : Après étude des 2 propositions, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'opter pour l'offre de la société Mareix et pour l'achat du photocopieur (possibilité de récupérer la TVA).

- Vente du vieux mobilier de la mairie : proposition de Garaud (Reterre).

Monsieur le Maire présente la proposition faite par l'antiquaire, Mr Garaud de Reterre à savoir :
Armoire lingère : 150 €, Meuble à tiroir : 150 €, Lot de cartes scolaires : 70 €, Petit poêle en fonte : 30 €,2 tables rectangulaires : 50€
Soit un total de 450 €

Réponse : Le conseil décide d'accepter cette proposition et de vendre le mobilier cité ci-dessus à Mr Garaud

- **Achat d'une débroussailleuse**

Monsieur le Maire présente les devis de Mr AUFORT (Chénérailles) et de ESPACE EMERAUDE (Cressat) concernant l'achat d'une débroussailleuse pour remplacer l'ancienne hors d'usage.

	AUFORT	ESPACE EMERAUDE
Débroussailleuse STIHL FS 410	660, 54 € HT 790 € TTC	602,01 € HT 720 € TTC
Débroussailleuse STIHL FS 460	874,58 € HT 1046 € TTC	710,70 € HT 850 € TTC

Réponse : Après étude des devis proposés, le choix du conseil municipal se porte sur la débroussailleuse la plus puissante : STIHL FS 460 chez Espace Emeraude qui est le moins cher par rapport au devis de Mr Aufort.

- **Dépense d'investissement 2011: autorisation de paiement avant vote du budget**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente

Les dépenses nécessitant une autorisation de paiement avant le vote du budget primitif concernent essentiellement le photocopieur et la débroussailleuse.

Réponse : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011 dans la limite du quart du montant inscrit au budget de l'année précédente .

- **Modification des statuts du Syndicat d'aménagement du Bassin de la Voueize**

Le comité syndical, réuni le 16 décembre 2010, a décidé de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Voueize du 03 août 1983 :

Modification de l'objet du syndicat,

Ajout d'un nouvel article précisant les surfaces communales situées dans le versant de la Voueize

Modification de la répartition des dépenses et recettes du Syndicat

Les Communes membres disposent d'un délai de trois mois pour délibérer sur le changement des statuts.

Réponse : Le conseil décide de ne pas voter les nouveaux statuts du Syndicat. Après discussion, les membres du conseil décident d'envoyer un courrier au président de la Communauté de Communes pour savoir si la Communauté de Communes, qui a la compétence rivière, s'engage à prendre en charge la participation au Syndicat pour les Communes adhérentes de la Communauté de Communes (Gouzon, Parsac, Pierrefitte, St Loup et St Julien le Chatel).

- **Réfection du logement : demande de devis pour électricité + ventilation (VMC), achat de matériaux**

Etude des devis de Poquet (1964,64 € TTC) et de Lecourt (1392,60 € TTC)

Le choix du conseil se porte sur le devis de Mr Lecourt à la Barre.

Décision concernant les travaux à effectuer

Les membres du conseil décident de changer la configuration du logement :

- Prolongement du couloir par la construction d'une cloison

Création d'une porte dans cette cloison pour desservir une petite chambre

- L'entrée de la cuisine reste en l'état
- Au bout du nouveau couloir une ouverture est prévue pour entrer dans le salon
- La porte entre la cuisine et la chambre existante est condamnée ainsi que la porte séparant l'ancien salon de l'ancienne chambre.

- **Questions diverses**

Chauffe eau local congélateur SDF

Mr Lecourt se propose de fournir et d'installer un petit chauffe eau électrique aux normes CEE au dessus de l'évier du local congélateur de la salle des fêtes.

Le conseil est d'accord avec cette proposition.

Numérotation des maisons par la poste

La poste souhaiterait opérer une numérotation de l'ensemble des maisons de la commune.

Le conseil serait d'accord pour cette numérotation mais souhaite de plus amples renseignements

Maquette du circuit de randonnée sur la Commune

La Communauté de Communes a fait parvenir à la mairie une maquette du circuit de randonnée sur Saint Julien le Châtel

Ce circuit s'appelle le circuit des acacias, son parcours fait une distance de 10km500 pour une durée d'environ 2h40.

Etat civil 2010

Naissances

Léa , Marion MALTERRE le 08/07/2010

Ix Chel , Léa BARONCINI le 08/09/2010

Mariages

Néant

Décès

Raymond CHARRIERE

Roger BOUDEAU

Des cigognes à Saint Julien!









Photos Jean-Luc Vigneresse
que nous remercions

Saint Julien à l'honneur dans « la Montagne »!

SAINT-JULIEN-LE-CHÂTEL ■ Au pays des petits poulaillers, on a appris à vivre heureux, en vivant de peu

Toujours en bout de ligne… de crédit

C'est une commune du pays de Combraille qui est au bout de son canton, au bout de sa communauté de communes : Gouzon, Chénérailles et Chambon y exercent leur influence.

Julien Rapegno
julien.rapegno@centrefrance.com

Le châtel en question n'est pas très imposant mais il fut la demeure d'une lignée qui fut parmi les plus influentes du comté de la Marche. Le rôle politique de Saint-Julien-le-Châtel est aujourd'hui tout à fait relatif. Pour tout dire, cette petite commune souffre plutôt d'être soumise à des suzerainetés multiples.

Le maire est un as des chiffres

L'histoire l'a placée dans l'orbite de Chambon-sur-Voueize. Vieille influence consacrée par l'appartenance de Saint-Julien au canton de Chambon. Cette allégeance administrative est devenue tout à fait théorique au vingt et unième siècle. Depuis le début des années 1990, les enfants de Saint-Julien vont en classe à Chénérailles, à huit kilomètres. Alors que Chambon est à près de quinze kilomètres, l'autre pôle d'attraction est Gouzon.

Saint-Julien a d'ailleurs signé pour les 4 provinces, la communauté de communes de Gouzon. « Nous ne pouvions pas nous rattacher à Chambon, il n'y avait pas de continuité territoriale du fait que nos voisins de Saint-Loup avaient opté pour les quatre provinces », explique Guy Nore, maire de Saint-Julien. Et parmi les quatorze communes des Quatre provinces, Saint-Julien sent qu'elle ne pèse pas lourd, elle n'est pas non plus très centrale. On pourrait presque dire qu'elle se trouve en bout de ligne… de crédit. « On voudrait un assainissement collectif, mais ce n'est plus trop d'actualité pour les petites communes », regrette le maire.

Agriculteur retraité, Guy Nore, est, selon son adjointe Françoise Queinnec : « un as des chiffres ». Et c'est bien utile de savoir compter au sou près quand le budget se rétracte : « Il y a encore quelques années on avait 25.000 à 28.000 euros pour investir par exercice, une fois déduites toutes les dépenses obligatoires. Aujourd'hui, il ne nous reste que 20.000 euros (…) il faut se battre pour obtenir une meilleure péréquation. » Une fois énoncées ces quelques vérités, on ne dira pas que Saint-Julien est dans la complainte. On y est plutôt fier d'une salle des fêtes bien rénovée et au taux de réservation flatteur. Et cette gestion éclairée permet à Saint-Julien de faire pousser des lampadaires



ÉLUS. Guy Nore est maire depuis 2001, mais a rempli plusieurs mandats depuis cinquante ans. Il est désormais secondé par Françoise Queinnec, retraitée de l'enseignement, qui est venue revivre au pays. PHOTOS STÉPHANE LEFÈVRE

Un étang, de 40 hectares

Bienheureuse d'être revenue vivre au pays, Françoise Queinnec, y a même entraîné son Breton de mari. Les yeux de cette ancienne prof d'anglais brillent lorsqu'elle évoque le patrimoine de sa commune. Prestigieux, à l'instar des œuvres d'art restaurées de l'église par la commune et par une souscription soutenue par la Fondation du patrimoine. Ou singulier et émouvant comme les petits poulaillers égrainés dans les prés de ce coin de Creuse. Saint-Julien-le-Châtel affiche une bonne mine de granite avec des maisons bien restaurées.

Ainsi que des milieux naturels intéressants : les quarante hectares de l'étang de Pinaud présentent un intérêt ornithologique. Sur lequel une flottille de pédalos est en vue. Saint-Julien qui a déjà de beaux gîtes et des résidents étrangers tombés sous son charme, veut bien davantage de touristes.. ■

Saint-Julien-le-Châtel



REPÈRES

Situation
Saint-Julien le Châtel se trouve sur le canton de Chambon-sur-Voueize. Mois elle proche de Gouzon et de Chénérailles. Elle est arrosée par la Tardes et par la Voueize. Elle culmine à 481 mètres

Intercommunalité
Membre de la Communauté de communes des 4 provinces (Gouzon).

Population
169 habitants sont répartis sur seize villages.



Finances
En 2010, le budget de fonctionnement s'établit à 118.435 euros et celui d'investissement à 64.866 euros.

Revenu moyen
En 2007, il était de 13.694 euros par foyer (208ème rang départemental)

Économie
Dix exploitations agricoles ont leur siège sur la commune, douze autres exploitants y ont des terres. Saint-Julien compte quatre entreprises artisanales : un menuisier-charpentier, un artisan polyvalent, transport de matériaux, engrais et négoce de grains.

Associations
Comité des fêtes, ACCA (chasse) et anciens combattants.

RENDEZ-VOUS

CAUSE COMMUNES
LA SEMAINE PROCHAINE. La rubrique fera étape à Saint Moreil, commune du canton de Royère-de-Vassivière

SITE DU JOUR



Monument

Barons de Saint-Julien

Édifié au XIIe siècle, remanié au XVIIe siècle, le château de Saint-Julien était la maison d'une vieille famille de barons de la Marche, alliée aux seigneurs de Chambon. Longtemps dans le giron de la famille de Pichard, le château a été acheté par un couple de professeurs britanniques, qui l'a aménagé en gîte de grande capacité (15 chambres), géré par les Gîtes de France. ■

Le café de Roger a été rénové et rebaptisé « Chez Salvatore »

Élisabeth Giovarelli adore les routes de Creuse, même quand elles tournicotent : « Aubusson, d'ici, c'est 25 kilomètres, soit 25 minutes. Chenevières-sur-Marne-Paris, c'est deux heures trente pour 10 kilomètres. Ici je ne roule pas, je me balade ».

La neige et le verglas ont peut-être refroidi cette ardeur, mais on sent qu'Élisabeth Giovarelli a suffisamment d'enthousiasme à revendre pour affronter le pire des hivers dans ce village où elle s'est installée avec ses deux ados lycéens, en septembre.



LA PATRONNE. Élisabeth Giovarelli, une néo-ceusoise très enthousiaste. PHOTO STÉPHANE LEFÈVRE

Un vrai café de campagne

Giuseppe, le papa fait la navette. Il continue de faire tourner l'entreprise de bâtiment familiale, à Paris. Entre des travaux de rénovation et son projet de réouverture du bar « chez Roger ». Élisabeth donne un coup de main à son mari, en suivant des chantiers sur internet. Comme son nom ne l'indique pas, Giuseppe a une maman creusoise.

Saint-Julien-le-Châtel a surgi dans leur vie à la faveur d'un panneau à vendre posé sur une grande bâtisse des années 1940, flanquée d'une fermette en pierres et de pompes à essence. Roger, de Peyrat-la-Nonière, était une figure. Il a lâché son affaire alors que ses soixante ans étaient passés depuis un bail, entraînant Odette, sa fidèle employée, dans la retraite. « C'était vraiment un petit café très populaire, quand on a fait l'inauguration, on a eu 300 personnes ».

La restauration en attente

Les pompes ont disparu, la salle de bar a été rafraîchie en gardant le comptoir et l'esprit du lieu. En surplomb, un grand parquet de bal rappelle qu'à Saint-Julien-l-Châtel, on savait s'amuser. Élisabeth n'a pas l'intention d'ouvrir un dancing : « Je suis venu avec l'idée de reprendre un commerce. Et comme j'adore faire la cuisine, j'imaginais, faire une petite restauration familiale. »

Pour l'instant, les normes exigées pour la partie restauration empêchent l'expression de ce talent au bénéfice du plus grand nombre. En attendant les plats italiens « mais aussi espagnols ou creusois », l'établissement a été rebaptisé « Chez Salvatore », hommage au beau-père d'Élisabeth. Du côté des élus, on croise les doigts pour que cet enthousiasme familial ne flanche pas devant les obstacles administratifs. ■

Renseignements utiles

Carte nationale d'identité :

Validité : 10 ans

Pour la renouveler s'adresser à la Mairie

Pièces à fournir :

- 2 photographies d'identité récentes et identiques
- 1 justificatif de domicile
- L'ancienne carte périmée
- Le cas échéant, un timbre fiscal de 25 € si l'ancienne carte ne peut pas être présentée.
- Dans le cas d'une première demande ou si l'ancienne carte est périmée depuis plus de 2 ans, fournir en plus un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)

Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent le seizième anniversaire.

Le recensement donne lieu à la remise d'une attestation de recensement que le jeune doit conserver précieusement dans l'attente de sa convocation à la JAPD.

- Les jeunes concernés doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Carte grise

***S'adresser à la Mairie ou à la Préfecture ou à un garage habilité** (liste ci-dessous)*

Pièces à fournir :

- Demande de certificat d'immatriculation *(disponible en Mairie)*
- L'ancienne carte grise portant la mention : « vendu le : » et signé par le vendeur
- Le certificat de cession
- Un justificatif de domicile
- Un justificatif d'identité (carte identité ou permis de conduire
- Si le véhicule à plus de 4 ans : un certificat de contrôle technique datant de moins de 6 mois
- Un chèque du montant de la taxe due libellé à l'ordre du « trésor public »

Garages habilités

GOUZON AUTOMOBILES
GOUZON 24 LA SCIAUVE
23230 GOUZON

SARL PARRY RIOTTE GILLES
6 RUE DU VIEUX MAINSAT
23700 MAINSAT

SARL MONMANEIX
11 AVENUE D'AUVERGNE
23200 AUBUSSON

SARL MAPADY
24 rue Jules Sandeau
23200 Aubusson

SARL SAGA RENAULT AUBUSSON
ZI LE MONT
23200 AUBUSSON

GARAGE MARTIN SARL DU CENTRE
15 RUE EUGENE FRANCE
23000 GUERET

SUDRON SAS
ZA CHER DU PRAT
23000 GUERET

GARAGE SAINT CHRISTOPHE
route de paris
23004 Guéret cedex

GARAGE DE L'AVENIR
ZI CHER DU PRAT JOHANNES GUTEMBERG
23001 GUERET CEDEX

GENERALE AUTOMOBILE CREUSOISE
31 AVENUE CHARLES DE GAULLE
23000 GUERET

AUTO SERVICES CREUSOIS
21 av Charles de gaulle
23000 Guéret

Déchetterie

Une déchetterie est à disposition des habitants de la Communauté de Communes du Carrefour des 4 Provinces :

La déchetterie
« Le Coudert de l'arbre
23140 Parsac

Horaires d'ouverture de la déchetterie : *Tel : 05.55.81.79.96*

Du 1er avril au 30 septembre:

- lundi : de 14h30 à 18h
- mercredi : de 15h30 à 18 h
- vendredi : de 14h30 à 18h
- samedi *(uniquement pour les particuliers)* : 10h à 12h et 15h à 18h

Du 1er octobre au 31 mars

- lundi : de 14h à 17h
- mercredi : de 14h à 17 h
- vendredi : de 13h30 à 17h30
- samedi *(uniquement pour les particuliers)* : 10h à 12h et 14h à 17h

Déchets autorisés

* Papiers, cartons, journaux, magazines
* Verre
* Gravats
* Ferrailles et métaux non ferreux
* Huiles moteurs usagées
* Pneumatiques
* Tontes, feuilles et petits branchages
* Peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols vides, néons, produits phytosanitaires, médicaments
* Cartouches d'encre d'imprimantes.

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
COMITE DE LA CREUSE

2 BIS PLACE VARILLAS – 23000 GUERET
Tél. : 05.55.52.44.87 - FAX : 05.55.52.44.71 - E - mail : cd23@ligue-cancer.net

NOS MISSIONS SOCIALES

La Recherche → Guérir

* Bourses d'Etudes Nationales et Régionales
* Crédit Laboratoire National et Régional
* Equipes Labellisées
* Programme « Carte d'Identité des Tumeurs»
* Recherche Epidémiologique

Aide aux Associations

* « Accompagnement 23»
* les Laryngectomisés du limousin
* Registre du Cancer en limousin

Aide à l'équipement – Diagnostic – Traitement → Traiter la Douleur

* achat de matériel aux Centres Hospitaliers de Creuse (pompes antidouleur)

Information – Prévention – Dépistage → Sensibiliser

EDUCATION A LA SANTE
* Information dans les lycées/collèges/écoles primaires (forums santé)
* Edition d'un agenda scolaire en partenariat avec «Creuse Sans Tabac»
* Prévention en Entreprise

POUR MIEUX VIVRE AVEC LE CANCER
(avec le soutien de l'Agence Régionale de la Santé du Limousin)

Votre situation	Nos services
DIFFICULTES FINANCIERES	AIDES FINANCIERES
ISOLEMENT-SOLITUDE	GROUPE D'ECHANGES ET DE CONVIVIALITE
BESOIN D'AIDE AU QUOTIDIEN MENAGE COURSES REPAS DEPLACEMENTS GARDE D'ENFANTS ETC...	AIDE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INTERVENTIONS D'AIDES A DOMICILE
PROBLEMES ADMINISTRATIFS	

UNE ECOUTE ATTENTIVE
UNE REPONSE PERSONNALISEE
A VOS BESOINS

POUR VOUS ET VOS PROCHES



AUBUSSON
BOURGANEUF
BOUSSAC
EVAUX LES BAINS
GUERET
LA SOUTERRAINE

«POINT INFO LIGUE»
«ATELIER CREATIF»

La Ligue contre le Cancer recherche des Bénévoles qui choisiront entre les différentes actions de terrain.

PERMANENCES - Comité de la Creuse
Lundi au Vendredi de 8H à 12H et de 13H à 17H - sauf le Mercredi après-midi.

Informations diverses

Le secours catholique de Chénérailles

- Situé Rue Saint Barthélemy (derrière l'école primaire)
- Est ouvert tous les 2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h
- Il met à la disposition de toutes les personnes qui le désirent de nombreux vêtements (homme, femme, enfant) à petit prix et en excellent état.

Un accueil chaleureux vous est réservé, un temps d'écoute peut être proposé à toute personne rencontrant des difficultés et qui le souhaite.

Le C.C.A.D : Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Creuse

- Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir, en dehors de tout procès :

- *Connaître ses droits et ses obligations,*
- *Etre informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations*

- L'accès au droit consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous :

- *Information sur les droits et devoirs des personnes,*
- *Orientation vers les organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits,*
- *Consultations juridiques et assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques, ...*
- *Aide à l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation (constituer un dossier, rédiger un courrier, traduire en langue française),*
- *Assistance au cours de procédures non juridictionnelles devant certaines commissions ou administrations.*

Adresse	**Permanences**
23 place Bonnyaud 23000 Guéret Tel : 05.55.51.93.59	***Guéret*** : les mardi, de 9h30 à 12h Tribunal de Grande Instance ***Aubusson*** : les 1ers lundis du mois, de 9h30 à 12h Mairie ***Gouzon*** : les 2e lundis du mois, de 9h30 à 12h Mairie

Le CICAS : Centre d'information, Conseil et Accueil des Salariés

Le CICAS est un centre qui donne tout renseignement aux salariés du secteur de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services relevant des régimes ARRCO et AGIRC ainsi que pour les salariés non titulaires de l'état, des collectivités locales et territoriales relevant du régime de l'IRCANTEC.

Pour tout renseignement, ouverture de dossier, prise de rendez-vous, le seul numéro de téléphone à composer est :

0 820 200 189

De 9h00 à 18h00 sans interruption

LE GUIDE DU PARFAIT TRIEUR

Quelques repères pour bien trier vos emballages et leur offrir ainsi une seconde vie.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à votre collectivité ou à consulter les informations affichées sur les bacs de tri

Faut-il laver les emballages avant de les trier ? NON. Il suffit de bien les vider pour qu'ils puissent être recyclés.

Les bouteilles et les flacons en plastique

Inutile d'enlever les bouchons de vos bouteilles en plastique

On trie uniquement les bouteilles et les flacons : bouteilles d'eau, bouteilles de lait, bouteilles d'huile, flacons de shampoing, etc.
Le film en plastique autour du pack ne se recycle pas.



Les emballages en verre

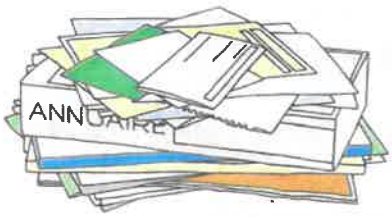
On trie tous les emballages en verre : pots, bouteilles, bocaux...



Les papiers

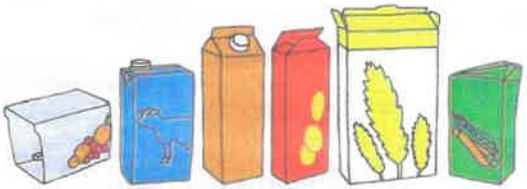
Ne triez pas les films en plastique autour des magazines

On trie tous les journaux, les magazines, les prospectus, les courriers...



Les cartons et les briques alimentaires

On trie tous les cartons d'emballage et les briques alimentaires, type brique de lait...



Les emballages métalliques (acier et aluminium)

On trie les cannettes, les aérosols, les barquettes et les boîtes de conserve...



Attention aux erreurs

- **Certains plastiques ne se trient pas encore aujourd'hui :** par exemple, les films de protection, les pots de yaourt, les barquettes intérieures des paquets de gâteaux.



- **Le verre culinaire, les vitres, les miroirs et la vaisselle en verre ne se trient pas.** En effet, ces objets ont une composition chimique différente du verre d'emballage (pots, bouteilles, bocaux...).



UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
N° VERT : 0800 133 133*
CONSULTEZ LE GUIDE DU TRI
SUR WWW.ECOEMBALLAGES.FR
OU TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION SUR VOTRE SMARTPHONE

* Appel gratuit depuis un poste fixe

ECO EMBALLAGES

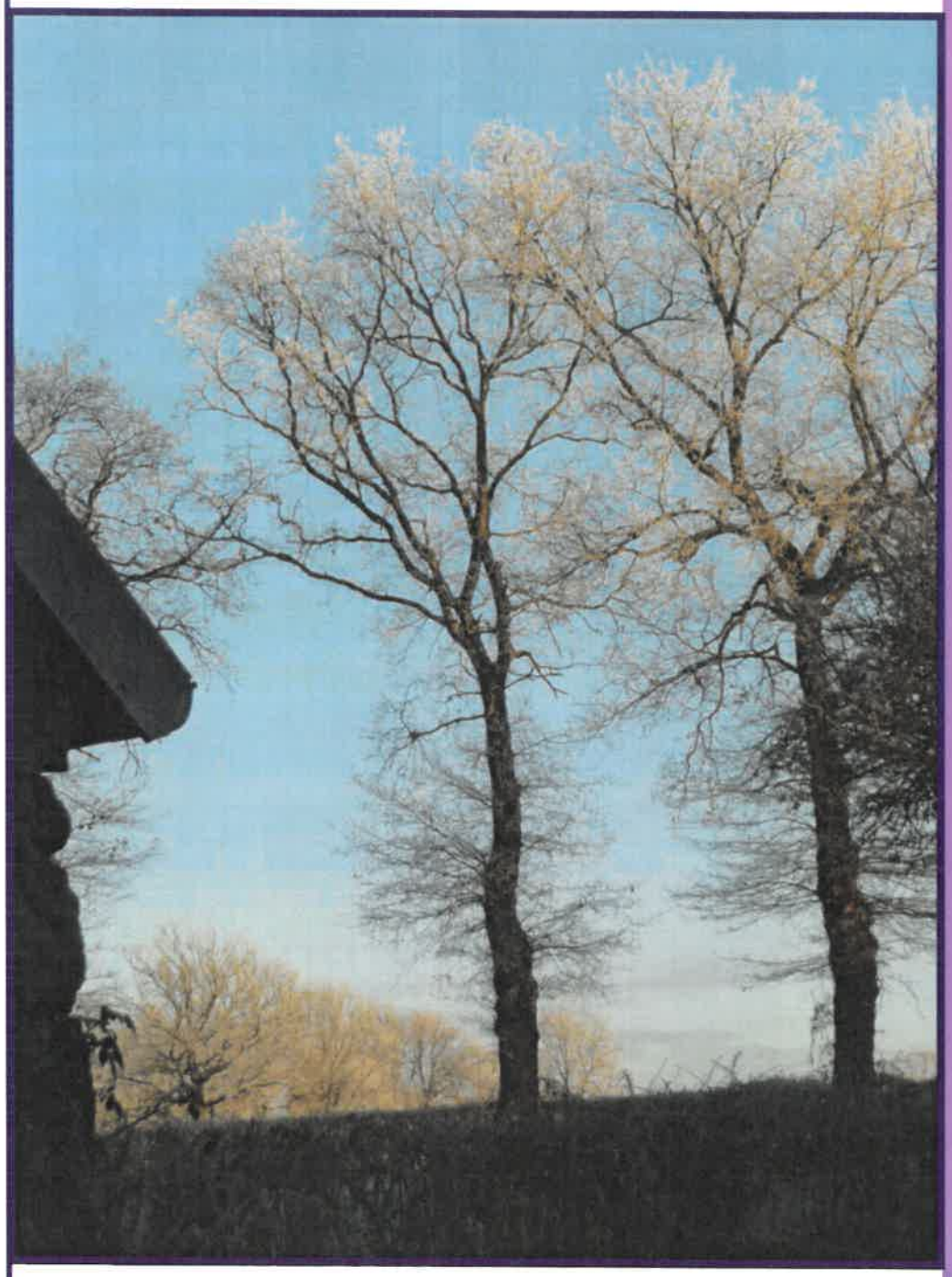
2011

Commune de Saint Julien le Chatel

om : le vendredi 1 fois tous les 15 jours semaines paires de septembre à juin
le vendredi toutes les semaines juillet et aout
Recyclables : le mercredi toutes les 3 semaines

Jours fériés

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
samedi 01		mardi 01		mardi 01		vendredi 01		dimanche 01		mercredi 01		vendredi 01	OM	lundi 01		jeudi 01		samedi 01		mardi 01		jeudi 01	
dimanche 02		mercredi 02	DR	mercredi 02		samedi 02		lundi 02		jeudi 02		samedi 02		mardi 02		vendredi 02		dimanche 02		mercredi 02	DR	vendredi 02	OM
lundi 03		jeudi 03		jeudi 03		dimanche 03		mardi 03		vendredi 03	OM	dimanche 03		mercredi 03		samedi 03		lundi 03		jeudi 03		samedi 03	
mardi 04		vendredi 04		vendredi 04		lundi 04		mercredi 04		samedi 04		lundi 04		jeudi 04		dimanche 04		mardi 04		vendredi 04	OM	dimanche 04	
mercredi 05		samedi 05		samedi 05		mardi 05		jeudi 05		dimanche 05		mardi 05		vendredi 05	OM	lundi 05		mercredi 05		samedi 05		lundi 05	
jeudi 06		dimanche 06		dimanche 06		mercredi 06	DR	vendredi 06	OM	lundi 06		mercredi 06		samedi 06		mardi 06		jeudi 06		dimanche 06		mardi 06	
vendredi 07		lundi 07		lundi 07		jeudi 07		samedi 07		mardi 07		jeudi 07		dimanche 07		mercredi 07		vendredi 07	OM	lundi 07		mercredi 07	
samedi 08		mardi 08		mardi 08		vendredi 08	OM	dimanche 08		mercredi 08	DR	vendredi 08	OM	lundi 08		jeudi 08		samedi 08		mardi 08		jeudi 08	
dimanche 09		mercredi 09		mercredi 09		samedi 09		lundi 09		jeudi 09		samedi 09		mardi 09		vendredi 09	OM	dimanche 09		mercredi 09		vendredi 09	
lundi 10		jeudi 10		jeudi 10		dimanche 10		mardi 10		vendredi 10		dimanche 10		mercredi 10	DR	samedi 10		lundi 10		jeudi 10		samedi 10	
mardi 11		vendredi 11	OM	vendredi 11	OM	lundi 11		mercredi 11		samedi 11		lundi 11		jeudi 11		dimanche 11		mardi 11		vendredi 11		dimanche 11	
mercredi 12	DR	samedi 12		samedi 12		mardi 12		jeudi 12		dimanche 12		mardi 12		vendredi 12	OM	lundi 12		mercredi 12	DR	samedi 12		lundi 12	
jeudi 13		dimanche 13		dimanche 13		mercredi 13		vendredi 13		lundi 13		mercredi 13		samedi 13		mardi 13		jeudi 13		dimanche 13		mardi 13	
vendredi 14	OM	lundi 14		lundi 14		jeudi 14		samedi 14		mardi 14		jeudi 14		dimanche 14		mercredi 14		vendredi 14		lundi 14		mercredi 14	DR
samedi 15		mardi 15		mardi 15		vendredi 15		dimanche 15		mercredi 15		vendredi 15	OM	lundi 15		jeudi 15		samedi 15		mardi 15		jeudi 15	
dimanche 16		mercredi 16		mercredi 16	DR	samedi 16		lundi 16		jeudi 16		samedi 16		mardi 16		vendredi 16		dimanche 16		mercredi 16		vendredi 16	OM
lundi 17		jeudi 17		jeudi 17		dimanche 17		mardi 17		vendredi 17	OM	dimanche 17		mercredi 17		samedi 17		lundi 17		jeudi 17		samedi 17	
mardi 18		vendredi 18		vendredi 18		lundi 18		mercredi 18	DR	samedi 18		lundi 18		jeudi 18		dimanche 18		mardi 18		vendredi 18	OM	dimanche 18	
mercredi 19		samedi 19		samedi 19		mardi 19		jeudi 19		dimanche 19		mardi 19		vendredi 19	OM	lundi 19		mercredi 19		samedi 19		lundi 19	
jeudi 20		dimanche 20		dimanche 20		mercredi 20		vendredi 20	OM	lundi 20		mercredi 20	DR	samedi 20		mardi 20		jeudi 20		dimanche 20		mardi 20	
vendredi 21		lundi 21		lundi 21		jeudi 21		samedi 21		mardi 21		jeudi 21		dimanche 21		mercredi 21	DR	vendredi 21	OM	lundi 21		mercredi 21	
samedi 22		mardi 22		mardi 22		vendredi 22	OM	dimanche 22		mercredi 22		vendredi 22	OM	lundi 22		jeudi 22		samedi 22		mardi 22		jeudi 22	
dimanche 23		mercredi 23	DR	mercredi 23		samedi 23		lundi 23		jeudi 23		samedi 23		mardi 23		vendredi 23	OM	dimanche 23		mercredi 23	DR	vendredi 23	
lundi 24		jeudi 24		jeudi 24		dimanche 24		mardi 24		vendredi 24		dimanche 24		mercredi 24		samedi 24		lundi 24		jeudi 24		samedi 24	
mardi 25		vendredi 25	OM	vendredi 25	OM	lundi 25		mercredi 25		samedi 25		lundi 25		jeudi 25		dimanche 25		mardi 25		vendredi 25		dimanche 25	
mercredi 26		samedi 26		samedi 26		mardi 26		jeudi 26		dimanche 26		mardi 26		vendredi 26	OM	lundi 26		mercredi 26		samedi 26		lundi 26	
jeudi 27		dimanche 27		dimanche 27		mercredi 27	DR	vendredi 27		lundi 27		mercredi 27		samedi 27		mardi 27		jeudi 27		dimanche 27		mardi 27	
vendredi 28	OM	lundi 28		lundi 28		jeudi 28		samedi 28		mardi 28		jeudi 28		dimanche 28		mercredi 28		vendredi 28		lundi 28		mercredi 28	
samedi 29				mardi 29		vendredi 29		dimanche 29		mercredi 29	DR	vendredi 29	OM	lundi 29		jeudi 29		samedi 29		mardi 29		jeudi 29	
dimanche 30				mercredi 30		samedi 30		lundi 30		jeudi 30		samedi 30		mardi 30		vendredi 30		dimanche 30		mercredi 30		vendredi 30	OM
lundi 31				jeudi 31				mardi 31				dimanche 31		mercredi 31	DR			lundi 31				samedi 31	



Ouverture du secrétariat:
Mardi et vendredi :8h-12h et 13h15-17h
Téléphone : 05.55.81.77.63
Fax : 05.55.81.60.77
e-mail : mairie.stjulienlechatel@orange.fr